



LÉGATION DE SUISSE
EN TUNISIE

Secret

TUNIS, le 29 avril 1959.

17, Av. de France
Case postale No. 501
Téléphone 244.656
Heures de réception: 9 à 12 heures

Réf.: M.12.- FG/FY

ad s.B.51.30.Alger - GT/jb
s.B.51.30.Alger.1. -

Au Secrétaire Général
du Département Politique fédéral,
B e r n e .

PO
5.5
MM
Nicht offen
im Dossier
Lasser.

Monsieur le Ministre,

Me référant à ma communication de ce jour, j'ai l'honneur de vous confirmer que j'ai rencontré les porte-paroles algériens, Me BOUZIDA, accompagné de la même personne qui était déjà présente lors de la dernière entrevue, le Dr Mostefaï CHAWKI.

Au cours de cet entretien, M. Chawki - qui se donne le titre de Chef de la Mission de Tunis du Gouvernement provisoire de la République algérienne, a fait savoir que les ressortissants suisses Marius DUC et René GROB étaient actuellement vivants et bien portants, et qu'ils étaient considérés comme prisonniers de l'A.L.N. Aucune précision n'a été communiquée au sujet de l'endroit où se trouvent ces compatriotes.

S'agissant de NUFER Walter et BOURGUE Henri, les informations demandées à leur propos me seront transmises dès qu'elles parviendront à la connaissance de mes interlocuteurs.

M. Chawki a confirmé la douloureuse nouvelle de la mort de Louis SPIRO. Les circonstances de ce décès ne seraient pas exactement connues. De la bouche du Commandant Amirouche, lorsque ce dernier était venu à Tunis cet hiver, Me Bouzida avait appris que ce jeune homme aurait été tué alors qu'il cherchait à fuir. Je relève en passant que le renseignement qui était parvenu à la connaissance de M. Micheli, Ambassadeur de Suisse à Paris, avait précisément pour origine les déclarations du Commandant Amirouche.

En confirmation des informations qui précèdent, M. Chawki a désiré me remettre une "communication" écrite (cf. copie annexe). Je ne l'ai pas refusée d'emblée, mais ai fait toute réserve quant aux conséquences que l'on chercherait éventuellement, d'une manière ou d'une autre, à en retirer pour donner à nos conversations une autre nature que celle qui avait été primitivement prévue, à savoir: un entretien rigoureusement privé et secret. MM. Chawki et Bouzida m'ont assuré qu'ils ne tenaient pas du tout à tirer une con-

./.



- 2 -

clusion quelconque du fait de communiquer par écrit le résultat de leur première enquête. Quoi qu'il en soit, je me suis réservé toute possibilité de leur restituer ce document.

Tout au long de notre entretien, qui s'est tenu dans une atmosphère cordiale et détendue, ces Algériens ont intercalé dans leur conversation des considérations sur les problèmes que posait leur situation à l'égard de la France. Ils avaient l'air particulièrement impressionnés par les nouvelles récentes touchant à l'établissement de camps concentrationnaires qui, disaient-ils, réunissaient des Algériens au nombre de près d'un million, vivant dans des conditions d'hygiène rappelant les camps nazis. Me Bouzida a encore fait mention du vœu de l'A.L.N. de pouvoir installer les prisonniers français dans des camps de "prisonniers", où ils pourraient vivre conformément aux conditions de la Convention internationale de la Croix-Rouge. Sans entrer dans les détails, il rappela les démarches qui auraient été entreprises par l'intermédiaire des hautes autorités de Croix-Rouge internationale, mais qui jusqu'ici n'ont pas abouti.

En fin d'entretien, je suis revenu à charge auprès de ces interlocuteurs pour leur demander la libération le plus vite possible des deux ressortissants suisses Duc et Grob, lesquels - semble-t-il - risquent d'être exposés aux mêmes dangers que les unités combattantes algériennes. J'ai attiré spécialement leur attention sur le fait qu'il apparaîtrait extrêmement décevant d'apprendre que ces deux compatriotes auraient pu être finalement victimes des événements, alors que la chance particulièrement heureuse voulait qu'ils soient actuellement encore en vie et en bonne santé.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chargé d'Affaires de Suisse a.i.



annexe:

copie de la "communication"
algérienne

C o p i e
-----République Algérienne
-----Ministère des Affaires
Nord Africaines
-----Mission de Tunis

Réf. 153/A.N.A./C.M./H.K.

Tunis, le 28 avril 1959.

Le Chef de la Mission de Tunis du Gouvernement Provisoire de la République Algérienne a l'honneur d'informer Monsieur le Chargé d'Affaires de la Confédération Helvétique, que,

à la suite de leur entretien et de la demande de renseignements concernant les ressortissants Suisses, qui auraient été enlevés par les troupes de l'A.L.N. sur le territoire algérien,

Messieurs DUC Marius et GROB René sont actuellement vivants et bien portants, Ils sont considérés comme prisonniers de l'A.L.N.,

Monsieur SPIRO Louis a trouvé la mort dans des circonstances impossibles à déterminer en l'état actuel des choses,

Quant à Messieurs NUFER Walter et BOURGUE Henri Fritz, toutes informations les concernant seront communiquées dès qu'elles parviendront.

Le Chef de Mission présente ses compliments à Monsieur le Chargé d'Affaires, et le prie d'agréer ses salutations les plus distinguées .

Le Chef de Mission.

Dr. Mostefai Chawki

Monsieur le Chargé d'Affaires de
la Confédération Helvétique, à Tunis.

sceau